

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CANTON MARSTON

**AVIS PUBLIC
TENUE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 2 NOVEMBRE 2020 À HUIS CLOS – MESURES
DE LA PANDÉMIE DE LA COVID-19**

Avis aux citoyens de la Municipalité de Marston

AVIS PUBLIC est, par la présente donnée par la soussignée, Francine Veilleux, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Canton Marston, que la Municipalité de Marston appliquera le cadre particulier découlant de l'état d'urgence sanitaire de la ministre de la Santé et des Services sociaux et que dans ce contexte, la **séance ordinaire de ce 2 novembre 2020 sera tenue à huis clos**. L'enregistrement de ladite séance sera par conséquent rendu disponible sur le site Internet de la Municipalité, et ce, de manière à permettre au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

Donné à Marston, ce 26 octobre 2020



Francine Veilleux
Directrice générale
Secrétaire trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION
(art. 419 et 420 du C.M.)
AVIS PUBLIC

CERTIFICAT DE PUBLICATION :

Je, soussignée Francine Veilleux domiciliée à Marston et occupant la charge de directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Canton Marston, certifie avoir publié l'avis public ci-annexé, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil le 26 octobre 2020 entre 8h30 et 16h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 26 octobre 2020.

Signé : 